

Paris, le 6 mai 2008

KARINE BERGER NOMMÉE DIRECTRICE DES ETUDES ECONOMIQUES D'EULER HERMES SFAC, NUMERO UN DE L'ASSURANCE CREDIT

Karine Berger est nommée Directrice des Etudes Economiques et membre du Comité de Direction d'Euler Hermes SFAC, numéro un français de l'assurance-crédit.

Karine Berger a commencé sa carrière en 1998 à la Direction du Trésor où elle a été en charge de la synthèse des prévisions internationales puis des projections macro-économiques pour la France. Elle a ensuite rejoint, en 2002, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes où elle a eu notamment à traiter plusieurs dossiers de concentrations d'entreprises. Responsable du bureau « Synthèse conjoncturelle » à l'INSEE de 2004 à 2007, Karine Berger était, depuis 2007, en poste à la Direction du budget.

Karine Berger, 35 ans, est ancienne élève de l'Ecole Polytechnique, de l'ENSAE, de Sciences-Po et de l'Université de Droit Paris II.

N°1 de l'assurance-crédit en France, Euler Hermes SFAC, filiale du groupe Euler Hermes, contribue au développement rentable des entreprises en garantissant leur poste clients. Sa mission est de prévenir le risque clients, recouvrer les créances impayées et indemniser les pertes subies.

Euler Hermes est le leader mondial de l'assurance-crédit et l'un des leaders de la caution et du recouvrement de créances commerciales. Avec 6000 salariés présents dans 51 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2,1 milliards d'euros en 2007.

Filiale d'AGF, membre du groupe Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le Groupe et ses principales filiales d'assurance-crédit sont notés AA- par Standard & Poor's

Contacts presse :

Euler Hermes SFAC - Clémentine Denis
01 40 70 55 12
clementine.denis@eulerhermes.com

Ogilvy - Lorenzo Ricci
01 53 67 12 83
lorenzo.ricci@ogilvy.com

Toutes nos informations sur : www.eulerhermes.fr

Réserve : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de termes comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenant dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite à des actes terroristes. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont les sociétés du groupe Allianz sont régulièrement amenées à faire état dans les documents qu'elles soumettent à la Securities and Exchange Commission. Les sociétés du groupe Allianz ne sont pas obligées de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.